MSST mode d'emploi

Que faire dans les PME?

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Service de protection des travailleurs

Stéphane Glassey

Chef de section, Ing. de sécurité

Objectifs de la présentation

- Se familiariser avec les principales notions légales
- Faire un bilan des avantages – inconvénients d'un concept MSST pour les PME
- Apprécier les exigences nécessaires à la mise en place d'un concept « utile »

Pourquoi faire de la prévention?

- Devoir éthique de l'entreprise envers ses collaborateurs
- Obligations légales
- Intérêt économique

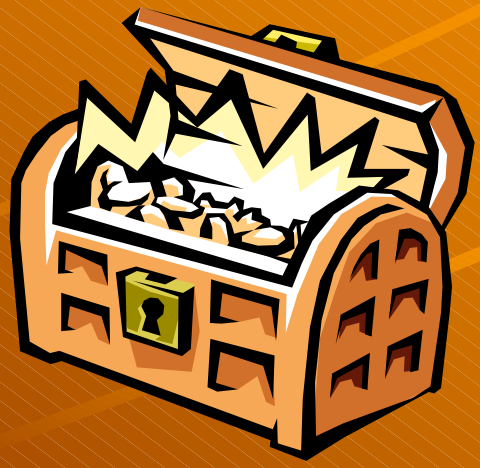

Devoir éthique

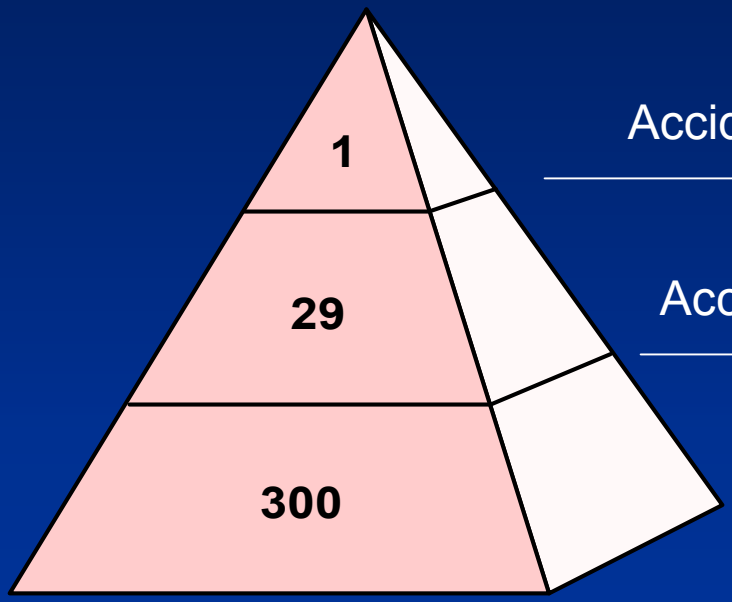

Accident avec blessures irréversibles

Accidents avec blessures réversibles

Dégâts matériels

1000
dérangements dans les processus (pannes, erreur de l'opérateur, etc.)

Obligation légale

- Article 82 LAA:
  « L'employeur est tenu de prendre, …, toutes les mesures… »
- Articles 11a – 11g OPA:
  règlent l'obligation de faire appel aux MSST
- Article 6 Ltr:
  «…l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures… nécessité… état de la technique…»

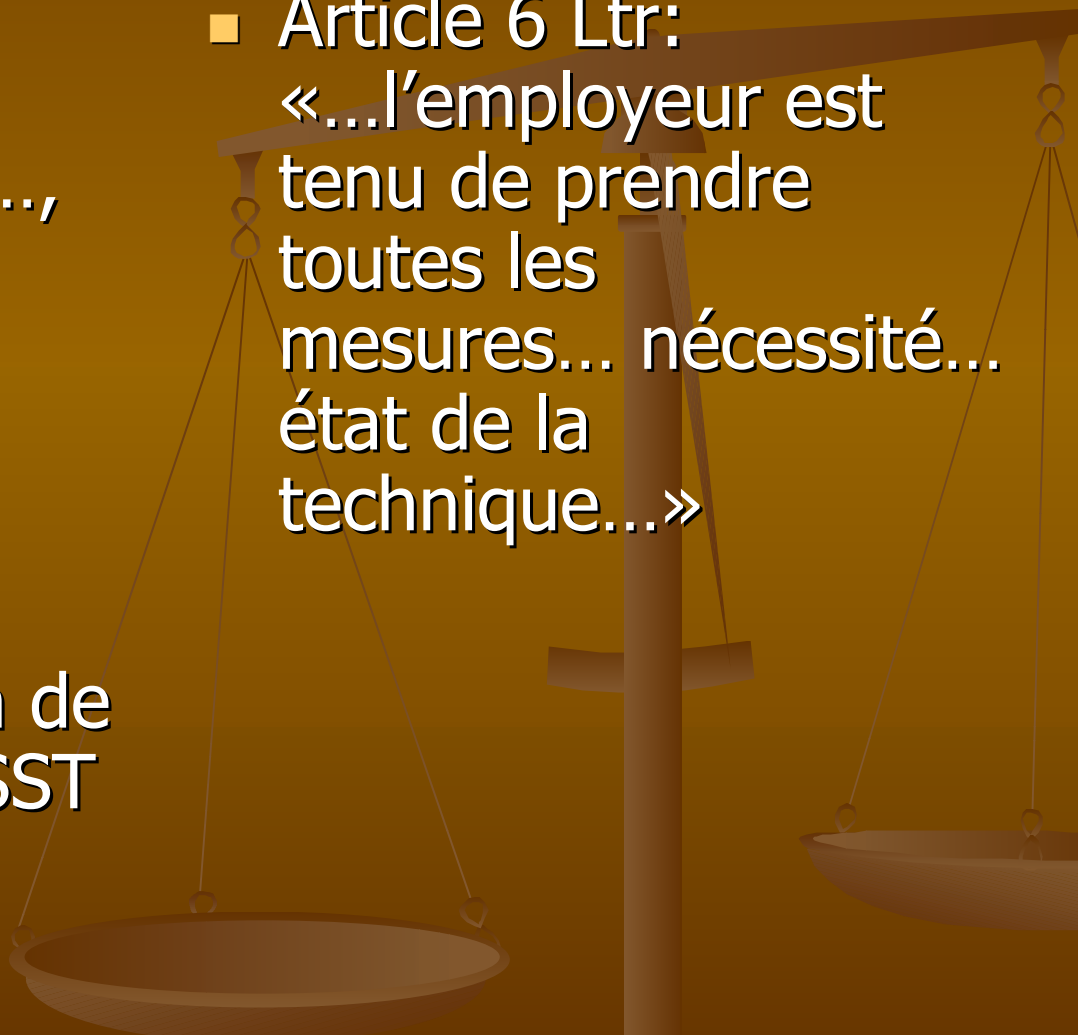

Intérêt économique

- Coûts directs des accidents:
  frais de traitement + indemnités journalières = prime LAA
- Coûts indirects (accidents et maladies):
  pertes de salaire, remplacement de personnel, dégâts matériels, …
- coût total accident ~ 2… 5 x coût direct
  à charge de l'entreprise uniquement

Champ d'application MSST

	Nombre d'employés inférieur à 5	Nombre d'employés supérieur à 5
Taux de prime net LAA inférieur à 0.5%	Application facultative de la MSST	Application obligatoire de la MSST
Taux de prime net LAA supérieur à 0.5%	Application obligatoire de la MSST	Application obligatoire de la MSST

Obligation de faire appel

- Entreprises dont les collaborateurs peuvent être confrontés à des dangers particuliers ET pour lesquels il n'existe pas de règle de sécurité.

- Exemples de dangers particuliers:

  installations techniques complexes, utilisations de produits dangereux, travaux sans poste de travail fixe (chantiers), …

- Cette liste n'est pas exhaustive!!!

  ex.: agression physique ou verbale du personnel en contact avec la clientèle dans le tertiaire

Concept MSST

1. Engagement de la direction, objectifs
2. Organisation interne
3. Formation, instruction, information
4. Règles de sécurité
5. Inventaire des dangers
6. Réalisation des mesures
7. Plan d'urgence
8. Participation
9. Protection de la santé
10. Contrôle, audit

Avantages - Inconvénients

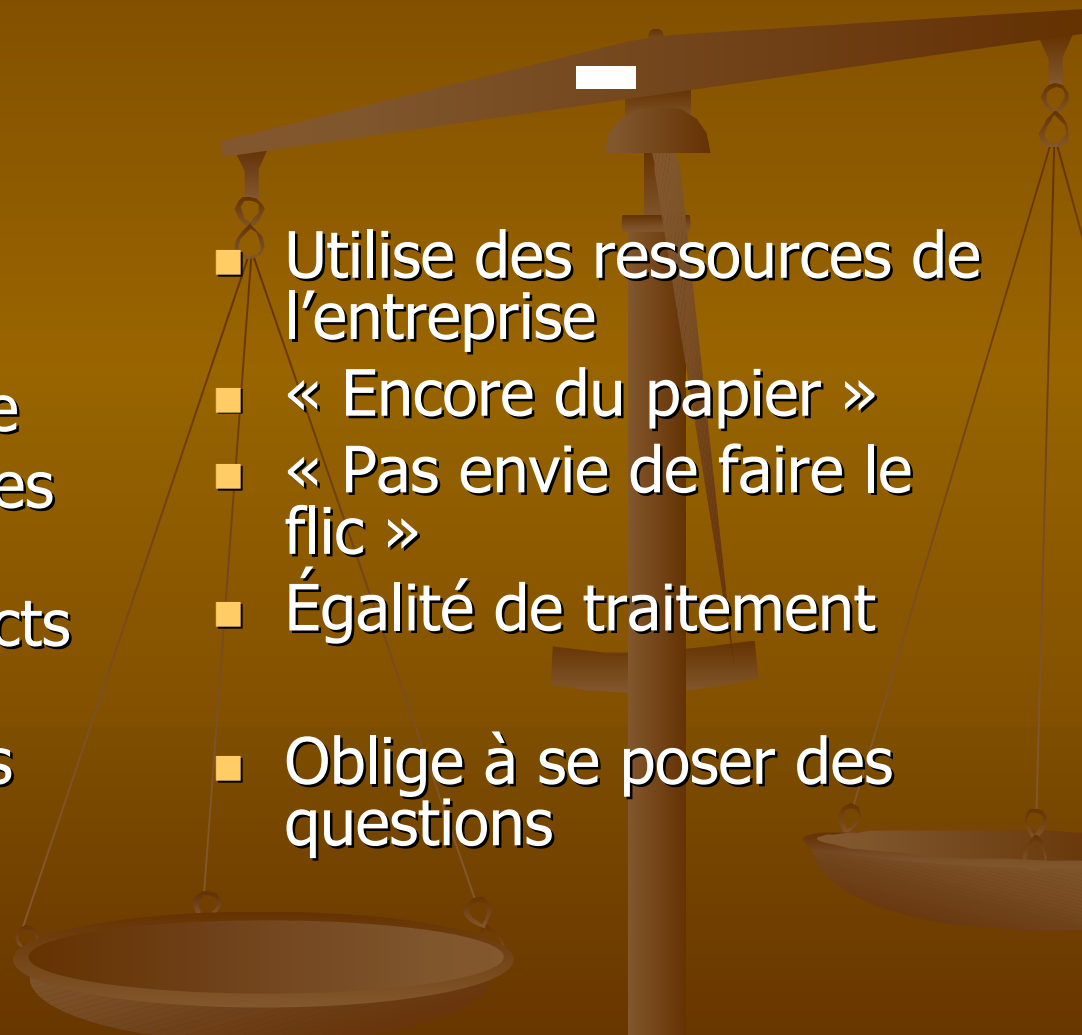

+

- Clarifie la situation
- Moyen de preuve
- Amélioration continue
- Responsabilise tous les intervenants
- Couvre tous les aspects légaux
- Oblige à se poser des questions

-

- Utilise des ressources de l'entreprise
- « Encore du papier »
- « Pas envie de faire le flic »
- Égalité de traitement

- Oblige à se poser des questions

Les chapitres les plus importants

- Formation
- Mesures d'urgence
- Règles internes, maintenance, EPI
- Inventaire des dangers et mise en œuvre des mesures préventives

Mesures d'urgence

Dans l'entreprise, il faut:

- Plan d'alarme, procédure d'annonce pour accidents graves, liste des téléphones d'urgence
- Plan d'évacuation, marquage des voies d'évacuation, place de rassemblement
- Matériel pour les premiers soins, infirmerie (art. 36, OLT3)
- Matériel de lutte contre le feu, marquage des emplacements
- Gestion des catastrophes naturelles
- Organisation pour les travailleurs isolés

Règles internes

Doivent notamment traiter de:

- Du port des EPI
- Alcool, tabagisme, …
- Utilisation des équipements de travail
- Remise en état en cas de défaut constaté
- Habillement, comportement général
- Entretien et maintenance des équipements de travail
- Acquisition de nouveaux équipements

- SANCTIONS !!!

Inventaire des dangers

LES PRINCIPAUX DANGERS PEUVENT ETRE D'ORDRE:

- Mécanique
- Chute
- Électrique
- Chimique, biologique
- Incendie et explosion
- Physique
- Psychosocial

L’inventaire des dangers

1. Repérer les dangers
2. Évaluation des mesures existantes
3. Contrôle périodique et traçabilité

Référence: doc. Suva n° 66089

Exemple pratique d'inventaire des dangers

EDEN SPRINGS, secteur « logistique »:

- Chute d'objet
- Collisions
- Produits dangereux
- Manutention de charges lourdes
- Transport avec engins de manutention

Liens utiles

- www.suvapro.ch
- www.seco-admin.ch, rubrique « Travail et santé »
- www.cfst.ch

Questions ?

Merci de votre attention